



No de résolution  
ou annotation

## RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS

**Procès-verbal de la séance ordinaire de la régie intermunicipale des Trois-Lacs tenue le 28 Novembre 2013, à 17 h au 349 chemin Val-des-Lacs, Val-des-Lacs.**

Sont présents : Monsieur Pierre Poirier  
Madame Danielle St-Laurent  
Monsieur Jean-François Delisle

Sont aussi présents : Monsieur André Brisson, substitut, St-Faustin-Lac-Carré  
Monsieur Gilles Bélanger, secrétaire-trésorier-Coordonnateur

### **1.** **OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

Sous la présidence de M. Pierre Poirier, la séance ordinaire est ouverte à 17h.

### **2.** **R.200-11-2013** **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

#### **Ordre du jour**

1. Ouverture de la séance ordinaire
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire 18 Septembre 2013
4. Approbation de la liste des déboursés et des comptes à payer
5. Nomination au poste de vice-président(e)
6. Adoption du calendrier des séances ordinaires du conseil d'administration pour l'année 2014
7. Dépôts de la liste des virements budgétaires et adoption des virements et affectations budgétaires
8. Adhésion au regroupement de l'UMQ pour le contrat d'assurance collective
9. Période de questions
10. Levée de la séance

Il est proposé par Mme Danielle St-Laurent

**D'ADOPTER** l'ordre du jour tel que présenté.

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

**Adoptée.**



No de résolution  
ou annotation

## RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS

3.

**R.201-11-2013**

### **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 SEPTEMBRE 2013**

Chaque membre du conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 Septembre 2013, le secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire la lecture.

Il est proposé par Mme Danielle St-Laurent

**D'APPROUVER** le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 Septembre 2013, tel que rédigé.

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

**Adoptée**

4.

**R.202-11-2013**

### **APPROBATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS ET DES COMPTES À PAYER**

**CONSIDÉRANT QUE** la liste des déboursés du 19 Septembre 2013 au 25 Novembre 2013 totalise \$ 82 636.50 et se détaille comme suit :

Chèques (au 25 Novembre 2013)	\$ 11 708.38
Paiements directs (au 31 octobre 2013)	\$ 30 223.76
Salaires et remises gouvernementales (au 31 Octobre 2013)	\$ 40 704.36

Total : \$ 82 636.50

Il est proposé par M. Jean-François Delisle

**D'APPROUVER** la liste des déboursés comprenant les chèques # 263 à # 279 pour un montant de \$ 11 708.38 les paiements directs pour un montant de \$ 30 223.76 et les salaires et remises gouvernementales pour un montant de \$ 40 704.36 pour un total de \$ 82 636.50.

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

**Adoptée**

### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je, soussigné, Gilles Bélanger, secrétaire-trésorier, certifie que la régie dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.

  
Gilles Bélanger



No de résolution  
ou annotation

## RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS

**5.**  
**R.203-11-2013**  
**NOMINATION AU POSTE DE VICE-PRÉSIDENT(E)**

**CONSIDÉRANT QUE** le poste de vice-président(e) est devenu vacant;

**CONSIDÉRANT QUE** le mandat de Mme. Berthe Bélanger à titre de vice-présidente se terminait le 13 Avril 2014;

Il est proposé par Mme Danielle St-Laurent

**DE NOMMÉ** M. Jean-François Delisle à titre de vice-président de la régie intermunicipale des Trois-Lacs pour terminer le mandat soit jusqu'au 13 Avril 2014;

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

**Adoptée**

**6.**  
**R.204-11-2013**  
**ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR L'ANNÉE 2014**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil d'administration doit établir le calendrier de ses séances ordinaires pour l'année 2014 en fixant le jour et l'heure du début de chacune.

Il est proposé par M. Jean-François Delisle

**D'ADOPTER** le calendrier des séances ordinaires du conseil d'administration pour l'année 2014, lesquelles se tiendront à l'hôtel de ville de chacune des municipalités membres, comme suit :

- 12 Mars 2014
- 11 Juin 2014
- 10 Septembre 2014
- 10 Décembre 2014
- 17 h Lac-Supérieur
- 17 h St-Faustin-Lac-Carré
- 17 h Val-des-Lacs
- 17 h Lac-Supérieur

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

**Adoptée**

**7.**  
**R.205-11-2013**  
**DÉPÔTS DE LA LISTE DES VIREMENTS BUDGÉTAIRES ET ADOPTION DES VIREMENTS ET AFFECTATIONS BUDGÉTAIRES**

**Le secrétaire-trésorier procède au dépôt de la liste des virements de poste budgétaire.**

**CONSIDÉRANT QUE** les virements de postes budgétaires permettent de régulariser les postes budgétaires en insuffisance et de permettre un réaménagement du budget alloué en fonction des dépenses effectuées ;

**CONSIDÉRANT QUE** le règlement 001-11 à l'article 3.2 prévoit que le secrétaire-trésorier peut effectuer les virements budgétaires appropriés avec l'accord du conseil;

Il est proposé par Mme Danielle St-Laurent

**D'AUTORISER** les virements et affectations budgétaires, tels que détaillés à la liste préparé et déposer par le secrétaire-trésorier.

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

**Adoptée**



No de résolution  
ou annotation

## RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS

8.

R.206-11-2013

### ADHÉSION AU REGROUPEMENT DE L'UMQ POUR LE CONTRAT D'ASSURANCES COLLECTIVES

**CONSIDÉRANT QUE** conformément à l'article 29.9.1 de la loi sur les cités et villes et 14.7.1 du code municipal, l'union des municipalités du Québec a lancé au mois de juillet 2013 un appel d'offres public pour obtenir des services d'assurances collectives pour les employés d'un regroupement d'organismes municipaux;

**CONSIDÉRANT QU'**au jour où la présente est soumise aux membres du conseil d'administration, les soumissions reçues d'assureurs ont fait l'objet d'une analyse par le consultant Groupe Malette, laquelle fut ensuite présentée au comité de gestion formé de représentants du regroupement;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil d'administration de l'Union des municipalités du Québec a, conformément à la loi, suivi la recommandation;

**CONSIDÉRANT QUE** lors de sa réunion du 20 Septembre 2013, le conseil d'administration de L'UMQ a effectivement octroyé le contrat regroupé à SSQ Groupe Financier, conformément au cahier des charges et à la soumission déposée, pour les services d'assurances collectives pour les employés d'organismes municipaux du regroupement;

**CONSIDÉRANT QUE** le consultant de l'UMQ communiquera avec la personne représentant chaque organismes municipaux du regroupement à la mi-octobre afin de l'informer de la valeur du contrat pour la régie et des taux personnalisés;

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de la loi, la régie intermunicipale des Trois-Lacs est réputée s'être jointe au regroupement et au contrat;

Il est proposé par M. Jean-François Delisle

**QUE** le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récité au long;

**QUE** la régie intermunicipale des Trois-Lacs confirme son adhésion au regroupement de l'UMQ pour requérir des services d'assurances collectives pour ses employés et au contrat qui a été octroyé à SSQ Groupe Financier, à la suite d'un appel d'offres public;

**QUE** le contrat octroyé sera d'une durée maximale de cinq (5) ans, à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2014;

**QUE** la régie intermunicipale des Trois-Lacs s'engage à fournir à l'UMQ ou au consultant Malette actuaire, dans les délais fixés, les informations nécessaires à l'exécution du contrat;

**QUE** la régie intermunicipale des Trois-Lacs s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat a été adjugé par l'UMQ;

Le président s'étant abstenu de voter, la résolution est adoptée à l'unanimité.

Adoptée

9.

### PÉRIODE DE QUESTIONS

Le président invite les personnes présentes à la période de questions.



No de résolution  
ou annotation

RÉGIE INTERMUNICIPALE DES TROIS-LACS

10.  
R.207-11-2013  
LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Mme Danielle St-Laurent  
de lever la présente séance ordinaire à 17 h 42.

Pierre Poirier (Président)

Gilles Bélanger (Secr.-Très.)